

Projet budget 2026 / Questions de la minorité

FONCTIONNEMENT – Dépenses

60612 – 95 000 € : qu'est-ce qui explique un coût aussi élevé ?

A la suite de la 1^{ère} crise énergétique de 2022 et à l'envolée du prix de l'énergie, le SDES a fortement augmenté les prix des contrats qui le liait avec ses collectivités membres.

Le passage de l'éclairage public en leds s'est terminé 2^{ème} semestre 2025.

Peut-on avoir un coût par bâtiment ?

D'après les données renseignées par axe analytique, voici la classification des dépenses :

- Salle polyvalente et bâtiment des services techniques : 29 916.97 €
- Ecole maternelle : 22 332.79 €
- Mairie : 10 013.97 €
- Eclairage public : 8 591.61 €
- Bâtiment De Fortis : 7 843.73 €
- Zone loisirs : 3 417.22 €
- Ulysse Nicolet : 3 309.59 €
- Eglise : 3 000.45 €
- Autres bâtiments (Local jeunes, Château Denys) : 1 136.29 €
- Appartements : 688.81 €
- Autres : 1 053.43 €

612/613 : peut-on avoir le détail des comptes ?

- Compte 612 : contrat de leasing du grand écran. 773.89 €/ trimestre soit 3 095.56 € en 2025. La même somme a été inscrite au BP 2026.
- Compte 613 décomposé ainsi pour 2025 :
 - Location robot tonte : 5 880 €
 - Location nacelle : 990 €
 - Location poste de secours été : 946 €
 - Déplacement cars seniors : 708 €
 - Location machine à affranchir : 456 €

Seul 8 000 € ont été inscrit sous ce compte au BP 2026 car les déplacements en cars seraient plutôt à inscrire sous le compte 624 (Transports collectifs).

61524 – Bois et forêts : peut-on avoir + de détails sur les 15 000 € mis au BP en 2025 (avec 1734 € en réalisés) puis remis au BP 2026. Il n’y avait rien les années précédentes.

Il s’agit d’une enveloppe inscrite afin de pouvoir réaliser des travaux d’entretien en cas de dommages.

6156 : peut-on avoir le détail du compte ?

De nombreuses dépenses de maintenance ont été réalisées chaque année pour le fonctionnement de la commune. En 2025 :

- Maintenance logiciel comptabilité paie Berger-Levrault : 4 000.93 €
- Maintenance alarme intrusion et surveillance : 3 128.69 €
- Maintenance informatique Office : 2 557.32 €
- Maintenance ascenseur : 2 442.51€
- Maintenance porte automatique salle des fêtes et mairie : 2 430.96 €
- Maintenance extincteurs et alarme incendie : 2 322.13 €
- Maintenance photocopieurs : 2 232.69 €
- Vérification électrique et gaz bâtiments communaux : 1 704 €
- Maintenance verbalisation électronique : 1 440.04 €
- Abonnement Illiwap (application Mairie d’Alerte) : 1 188 €
- Maintenance informatique (hébergement sur serveur) : 984 €
- Maintenance défibrillateurs : 896.38 €
- Maintenance logiciel bibliothèque : 731.35 €
- Maintenance logiciel cantine : 667.80 €
- Maintenance téléphonie : 587.93 €
- Maintenance radars pédagogiques : 478.22 €
- Entretien pompe à eau : 456 €

618 : peut-on avoir le détail du compte ?

- Agence alpine des territoires : prestations + webinaires formation : 5 652.80 €
- Formation agents techniques : 3 201.60 €
- Prestation assistance passation marchés publics : 2 856 €
- Abonnements (Journal des Maires, Vie Communale, Courrier des Maires, Maires de France, AMR73, Dauphine Libere, Pedagogiche, Vie nouvelle) : 1 890.14 €

- Prestation « Savoir rouler à vélo à l'école élémentaire » : 1 400 €
- Formation CACES : 894 €
- Prestation aménagement et foncier : 648 €
- Participation Congrès des Maires : 380 €

623 – 45 000 € : peut-on avoir le détail du compte ?

Il s'agit des dépenses principalement liées à la programmation culturelle, aux cérémonies, aux seniors. D'après les données renseignées par axe analytique, voici la classification des dépenses :

- Programmation été (spectacles, concerts, feu artificiel...) : 26 094.57 €
- Animations Noël (décorations, marché Noël, spectacles...) : 6 904.31 €
- Seniors (spectacle, colis de Noël, chocolats...) : 3 362.50 €
- Autres cérémonies : 2 676.58 €
- Administration générale : 1 144.72 €
- Ecoles : 152.80 €

6282 : est-ce que des frais de gardiennage église sont versés ? Si oui, à qui ?

Sous ce compte, seul 2 dépenses figurent en 2025 :

- Contribution à l'hectare pour l'ONF : 855 €
- Surveillance sécurité 13 juillet : 576 €

6283 : peut-on avoir le détail du compte ?

Il s'agit des dépenses d'entretien effectué par la société SENI Propreté. D'après les données renseignées par axe analytique, voici la classification des dépenses :

- Entretien école primaire : 17 365.44 €
- Entretien sanitaires publics : 3 283.80 €
- Entretien Mairie : 252 €

Le montant au BP 2026 est plus élevé en raison de la prévision de hausse de ces dépenses.

6411 : Est-ce que le recrutement d'un 2nd agent technique est prévu ?

Un nouvel agent rejoint le service technique pour la période d'été jusqu'à fin septembre.

65315 : avez-vous reçu de la documentation concernant la formation des élus ?

Pour l'heure nous n'avons pas reçu le catalogue des formations proposées par AGATE. Dès que nous aurons les informations, une communication sera faite auprès des élus siégeant au conseil municipal.

65568 : SIVU école maternelle : à quoi est dû l'augmentation ? (BP 2025 : 55 000 € mais réalisé de 61 925 € / BP 2026 : 66 000 €).

Au moment de l'envoi du projet de budget, le budget du SIVOS n'était pas adopté. Une augmentation a été prévue par précaution. Par ailleurs, d'autres dépenses ont été passées sur ce compte (exemple : participation EID : 3 220 €).

Serait-il possible d'avoir un point d'information sur le fonctionnement du SIVU ?

Oui mais une réunion de travail hors cadre séance du conseil sera proposé afin que tous les élus soit sur le même niveau d'information.

65748 – Subventions associations : peut-on avoir le détail des 10 310,40 € versés en 2025 ? Le montant au BP 2026 nous paraît faible compte tenu de la densité du tissu associatif local.

- Coopérative scolaire : 2 652.40 €
- Association sportive et culturelle : 1 800 €
- Entente Football de Chautagne : 800 €
- Karaté club de Chautagne : 800 €
- La Chautothèque : 800 €
- Club Canin des Pays du Grand Lac : 800 €
- Comité des Parents d'élèves : 800 €
- OCCE 73 Coop Maternelle : 638 €
- Fleur Vaucoret Aviron : 600 €
- Amicale donneurs de sang : 300 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 100 €
- Culoz Basket Club : 80 €
- Haut-Rhône N'Rollers : 80 €
- Seyssel sur Rhône Basket : 60 €

65888 – réalisé 2025 = 12 755,60 € : peut-on avoir le détail de cette somme ? il n'y avait que 250 € au BP 2025.

Il s'agit de régularisations payées à l'encontre de :

- CAF : 6 917.40 €
- URSSAF : 2 325.39 €
- CPAM : 2 300.92 €
- Trésorerie Aix les Bains : 716.37 €

- DGFIP : 286.74 €
- CNRACL : 208.78 €

FONCTIONNEMENT - recettes

7067 - Redevance périscolaire : A combien la commune achète le repas ?

Primaire : 4,35 € HT

Maternelle : 4,20 € HT

Prix de revente aux parents : 5,50 € HT

A combien nous revient-il en totalité (avec charge de personnel, du bâtiment etc ...) ?

Une étude menée par le SI Vocation sociale de Chautagne en 2022-2023 avait indiqué un total de dépenses de 139 000 € et un total de recettes de 77 000 € soit un reste à charge à financer par la commune de 62 000 €.

70688 – Indemnité compensatrice La Poste : pourquoi un réalisé de 14 424.10 € en 2025 alors qu'il n'y avait rien au budget et qu'il y avait des sommes minimales les années précédentes ?

Les titres ont été passés au compte 70848 les autres années et la somme avait été inscrite sous ce compte au BP 2025.

~~A combien la commune achète le repas ?~~ voir réponse compte 7067

~~A combien nous revient-il en totalité (avec charge de personnel, du bâtiment etc ...) ?~~ voir réponse compte 7067

70878 – Remboursement Motz et Ruffieux pour cantine : pourquoi de telles variations sur plusieurs années et une baisse significative au BP 2025 et au BP 2026 ?

Un rattrapage a été opéré sur l'année 2025 : les communes de Motz et Ruffieux ont ainsi remboursé les repas vendus entre l'année 2022 et 2025. Le montant à rembourser n'était pas connu au moment du BP 2025. Un montant plus faible a été inscrit au BP 2026 pour ne prendre en compte que les remboursements de l'exercice.

742 – Dotation de l'élue local : 4 150 € → pourquoi une telle hausse ?

La loi de finances 2026 a augmenté significativement l'enveloppe nationale de la Dotation Elue local (DPEL) (+60 millions d'euros). Par ailleurs, la loi du 22 décembre 2025 a réformé le statut de l'élue local et élargi les communes bénéficiaires : toutes les communes de moins de 3 500 habitants sont désormais éligibles sans critère de richesse.

<https://www.banquedesterritoires.fr/dotation-globale-de-fonctionnement-les-montants-2026-de-chaque-collectivite-devoiles>

74833 – Comment s’explique la baisse de 19% (état fiscal 1259)

Cette baisse a été décidée par l’Etat dans la loi de finances 2026 (article 129). En 2021, l’Etat a retiré aux collectivités 50% de la valeur locative des locaux industriels, en « échange » d’une compensation. Cette compensation est aujourd’hui ponctionnée par l’Etat.

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/2.%20G%C3%A9rer%20les%20finances%20publiques%20locales/3.%20La%20fiscalit%C3%A9%20locale/Fiscalit%C3%A9%20directe%20locale/D%C3%A9mat%C3%A9rialisation/Notice_1259com_2026_V7.pdf

752 – Revenus des immeubles : peut-on avoir le détails des bâtiments communaux mis en location et le montant de leur loyer / tarif de location ?

☐ Peut-on avoir la dernière délibération des tarifs communaux ?

☐ Peut-on avoir la dernière délibération du RIFSEEP ?

Oui, ces informations feront aussi l’objet des sujets que nous devons aborder en réunion de travail afin que les élus siégeant soient tous sur le même niveau d’information

INVESTISSEMENT – Dépenses

1641 Emprunt : Peut-on avoir la liste des emprunts de la collectivité, avec leur montant, leur année de signature, leur année de déblocage, leur taux, leur objectif, le noms du/des organismes bancaires et les échéanciers ?

Voir ci-joint. 2 emprunts :

- Emprunt pour financement des investissements 2022.
 - Capital emprunté : 600 000 €
 - Date d’obtention : 23/11/2022
 - Année déblocage : 2023
 - Taux : 2.63 %
 - Durée : 15 ans
 - Objectif :
 - Banque : Caisse D’Epargne

- Prêt relais
 - Capital emprunté : 800 000 €
 - Date d'obtention : 07/10/2022
 - Année déblocage : 2023
 - Taux : 2.71 %
 - Durée initiale : 3 ans. Année de remboursement décalé à 2027 après accord de la banque.
 - Objectif : Financement des travaux de l'école dans l'attente de la perception des subventions
 - Banque : Caisse D'Epargne

2111 – Terrains nus achat terrains multisports : peut-on avoir des précisions sur le projet ? Si c'est seulement une acquisition, ne serait-il pas judicieux d'envisager un city stade vers De Fortis car il n'y a pas besoin d'acquisition de terrain et que l'utilisation par les écoles permet de rentabiliser et d'optimiser cet équipement. Est-ce que l'emplacement des forages a été pensé en ce sens ?

L'acquisition de ces terrains a été validée par le conseil municipal du mandat précédent. L'acquisition se fait en vue du projet de l'espace multisport. Nous reviendrons sur le sujet dans la réunion d'information des élus siégeant au conseil.

212 – 150 000 € pour aire de camping-cars : est-ce qu'on peut avoir plus de précisions sur les travaux qui sont envisagés ?

Il s'agit d'une enveloppe estimée. Le détail des travaux n'est pas encore pleinement défini, à cette heure.

Peut-on avoir des détails sur le fleurissement prévu pour 40k € ?

Idem, il s'agit d'une enveloppe estimée. Pour l'heure nous n'avons pas de devis précis. A réception, nous en parlerons avec l'équipe municipale.

2131 – Chemin patrimonial & circuit numérique : peut-on avoir des précisions sur ce projet ?

Il s'agit pour l'heure d'un projet envisagé mais non encore défini. L'idée est de travailler avec un groupe patrimoine constitué d'élus et d'habitants, sur le patrimoine à visiter. Et, ensuite, créer un parcours qui pourrait se découvrir guidé par une application numérique.

2152 – 160 000 € voirie : est-ce qu'on peut avoir le détail du devis de 150 000 € de rénovation route ?

Cela concerne la route de Venaise, route de Serpolet

Est-ce uniquement la grande route communale de Venaize ou est-ce que des voies communales annexes sont concernées ?

Les 160 000 € concernent des travaux qui devaient être réalisés en 2025. Afin de traiter les voiries de façon régulière, ne serait-il pas judicieux de rajouter une somme au titre de l'année 2026 ?

On augmente l'enveloppe mais il faut savoir que les travaux de voirie se réalisent en général au printemps ou été. Ce qui a été mis au budget 2025, se réalisera à partir du mois de juin.

21538 – Autres réseaux : Pourquoi le forage eau terrain de foot passe-t-il au SIVSC. Est-ce que cela a été acté ?

Les discussions sont encore en cours avec le SIVSC et surtout les 2 communes qui ne sont pas dans le syndicat : Motz et Chanaz.

2184 - Bibliothèque : quels investissements sont prévus ?

Il s'agit de petits mobiliers et de renouvellement de collection qui ont été acté dans le cadre du projet de bibliothèque, validé par Savoie Biblio. Pour ces renouvellements, une subvention est prévue.

27638 – Portage EPFL pour 45 000 € : peut-on avoir un tableau récapitulatif de tout ce qui est en portage (biens / durée / date de fin et montants)

Voir ci-joint.

Tout ce qui concerne les projets, il est proposé là aussi de consacrer un temps de réunion spécifique afin que tous les élus siégeant soient sur le même niveau d'information.

Opération Ecole – 1 220 000 € (dont 120 000 € d'études) : ces études ne sont pas dans les RAR dépenses ; pourtant les études devraient être terminées puisque le DCE est sur le point d'être publié ?

Si ce sont des études complémentaires : pourquoi des études maintenant ?

Il ne s'agit pas d'études complémentaires mais il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre en cours (87 000 HT / 104 400 € TTC) ainsi que des dépenses pour le contrôleur technique (CT) et coordinateur sécurité (CSPS) (10 000 € HT / 12 000 € TTC).

Le montant budgété de l'opération est en augmentation de 220 000 € par rapport à l'année précédente : pourquoi ?

Comme indiqué dans le PV de séance du dernier conseil municipal du mandat précédent : la raison principale de l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, induite par des aléas non prévisibles : les études d'avant-projet ont permis d'affiner les principes techniques et ont mis en évidence que l'installation de la nouvelle pompe à chaleur géothermique, nécessaire pour atteindre les objectifs de performances thermiques, n'est techniquement pas possible dans le volume de l'actuelle chaufferie. Par voie de conséquence, l'élargissement du local chaufferie est nécessaire, et génère de nombreux travaux connexes non prévisibles.

Rappelle que l'objet de la présente opération ouvre droit à des subventions. Les aides attendues seront les plus élevées uniquement en respectant les objectifs de performances énergétiques et, de ce fait, en installant la nouvelle pompe à chaleur géothermie. Par voie de conséquence, l'élargissement du local chaufferie est impératif pour assurer l'équilibre économique global de l'opération.

Augmentation du montant des estimations entre le programme et l'avant-projet définitif.

Opération Locaux Commerciaux – 202 000 € : est-ce que des devis ont déjà été demandés ?

Il y a déjà une esquisse de projet qui avait été réalisée. Oui, des devis sont en attente.

Opération cimetière – Report en 2027 : quelles sont les raisons de ce report ?

Tout simplement en raison de la disponibilité des bureaux d'étude et en raison de la période envisagée pour la réalisation des travaux, à savoir en été de préférence.

Opération plan d'eau : quelles sont les études qui ont été faites en 2025 pour 65 319 € ? et quelles études seront faites en 2026 pour 72 000 € ?

En 2025 :

- Aménagement hydraulique Marché maîtrise œuvre : 37 575 €
- Assistance Maîtrise ouvrage - Agence Alpine des Territoires : 6 816 €
- Etudes géotechniques SAS Kaena : 6 168 €
- Etudes sur réseaux enterrés : Geoprocess Alpes : 3 480.72 €

Des études de faisabilité géothermique – ANTEA Group : 11 280 € ont également été mandatées mais elles concerneraient le projet de l'école.

En 2026 : les études seront le marché de maîtrise d'œuvre, groupement ADP : 59 298.10 € HT.

Opération Aménagement centre bourg – 44 000 € pour Etudes

Quelle est exactement la nature de ces études ?

Il s'agit d'une première estimation.

- Etudes géotechniques : 8 000 € TTC
- Etudes de capacité architecturale : 18 000 € TTC
- Etudes faisabilité pour création 2 nouvelles voiries (Serpolet, Grande Maison) : 18 000 € TTC

N'y a-t-il pas une prise en charge par l'Etat dans le cadre du dispositif « Village d'avenir » ?

Oui, une étude paysagère de faisabilité a été financée par VVA (étude réalisée par le bureau d'études ARTER (financée à 100%)).

Pouvez-vous nous préciser sur quelles prestations porte exactement ce dispositif ?
Appui en ingénierie pour les collectivités.

Création d'une piste forestière ? Des délibérations avaient été prises en ce sens fin 2025 (PV de séance de novembre 2025), il n'y a rien au BP 2026.

Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ?

OUI mais le dossier conjoint avec la commune de Ruffieux n'a pas été présenté au FEDER par l'ONF dans le délai initialement prévu.

C'était sous réserve d'attribution de subventions : est-ce que celles-ci ont été demandées ? C'est à la charge de l'ONF. Cette dernière fera les demandes parallèlement au passage du dossier en commission FEDER

Distributeur automatique de billets ? (validé lors de la séance de février 2026) mais n'apparaît nul part ? où en est ce projet ?

Il a été intégré dans le budget investissement car validé au mandat précédent.

INVESTISSEMENT – Recettes

☐ Est-ce possible d'avoir une liste des demandes de subventions déjà déposées auprès des partenaires : avec nom du projet, montant du projet, montant demandé, montant attribué, nom du financeurs, date d'attribution ?

Est-ce que des demandes supplémentaires vont être prochainement déposées ?

Sur ce sujet, un temps d'information dédié sera proposé aux élus siégeant au conseil municipal.